



Rapport

RAPPORT N°

GEM/15/30757553/00/FR/000



040 - INSP

Installations électriques à basse tension et à très basse tension (Livre 1 - AR 8/09/2019) - Direction générale de l'Énergie

Rue de Sivry 332 - 6740 Etalle



Effectué le : 08/08/2022



Effectué par : GRÉGORY DEPIENNE (5741)

Non Conforme

IDENTIFICATION DES TIERS

Demandeur du contrôle

Nom, Prénom Caroline Devaux
Adresse Rue de Sivry 332- 6740 Etalle

Propriétaire, exploitant ou gestionnaire

Nom, Prénom Caroline Devaux
Adresse Rue de Sivry 332- 6740 Etalle

Responsable des travaux

Pas d'application

IDENTIFICATION DE L'INSTALLATION ÉLECTRIQUE

ID Vinçotte	100 103 441
Adresse	Rue de Sivry 332 - 6740 Etalle
Code EAN	Code EAN non communiqué
Nom gestionnaire de réseau	ORES
N° Compteur	3162231-2016
Compteur index jour	9896
Type d'installation	Inst. DOMESTIQUE
Autres données	L'installation photovoltaïque ne fait pas partie du contrôle.

VINÇOTTE asbl

Organisme de contrôle agréé - Service Externe pour les Contrôles Techniques sur le lieu de travail
Siège social : Jan Olielagerslaan 35 1800 Vilvoorde Belgique tel: +32 81 432 773 - buildingsouth@vincotte.be
TVA BE 0402.726.875 RPM Bruxelles BNP Paribas Fortis : BE25 2100 4144 1482 BIC : GEBABEBB



Rapport

RAPPORT N°
GEM/15/30757553/00/FR/000

DONNÉES DU CONTRÔLE

Le contrôle est réalisé suivant les prescriptions du Livre 1 de l'arrêté royal du 8 septembre 2019 établissant le Livre 1 sur les installations électriques à basse tension et à très basse tension, le Livre 2 sur les installations électriques à haute tension et le Livre 3 sur les installations pour le transport et la distribution de l'énergie électrique (M.B. du 28/10/2019), dénommé « Livre 1 » dans ce document.

- | | |
|---------------------------------------|--|
| Type de contrôle suivant | - Visite de contrôle (6.5.) |
| Date de réalisation de l'installation | - A partir du 01/10/1981 et avant le 01/06/2020 |
| Informations sur le contenu | - Le contrôle n'a porté que sur les parties visibles et accessibles de l'installation. |
| Dérogations | - Application de la partie 8 |

DONNÉES DE L'INSTALLATION ÉLECTRIQUE

Tension (V)	230
Nature du courant	Triphasée
Type d'électrode de terre	Pliquet(s) de terre
Canalisation d'alimentation - Type	EXVB
Canalisation d'alimentation - Section (mm ²)	16
Nombre de circuits	22
Type de schéma de mise à la terre	TT
Protection de branchement actuelle (A)	32
Installation conçue pour un courant nominal maximum de (A)	63
Dispositifs (gén.) à courant différentiel installés	2

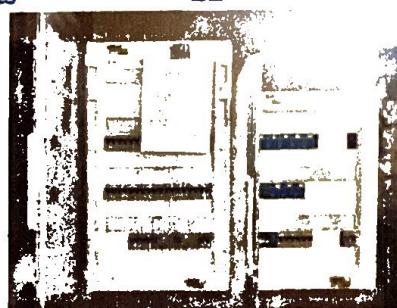
ORIGINAL

Différentiel	In(A)	Sensibilité (mA)	Type
300mA	63	300	A

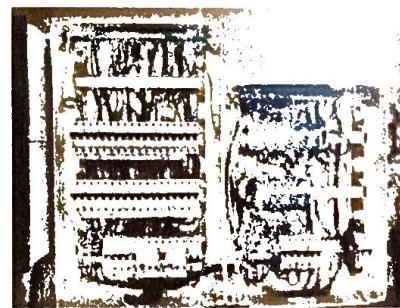
Description de l'installation électrique

Tableau électrique Brainbox

Localité	Garage
Nombre de dispositif à courant différentiel-résiduel	2
Nombre de circuits	22



(Photo extérieur)



(Photo intérieur)



Rapport

RAPPORT N°
GEM/15/30757553/00/FR/000

Type prise de terre	Piquet(s) de terre
Valeur (Ω)	28.3

SCHÉMAS, PLANS ET DOCUMENTS DE L'INSTALLATION

Schémas de circuits - références	Schéma unifilaire
Schémas de circuits - version	01
Schéma de circuits - date	07-08-2022
Schémas unifilaires	Voir annexes
Plan de position - référence	Plan de position
Plan de position - version	01
Plan de position - date	07/08/2022
Plan de position	Voir annexes

RÉSULTATS DU CONTRÔLE

Contrôles effectués

Exécution de l'installation électrique conformément aux schémas unifilaires et aux plans de position	Nok
Etat du matériel électrique d'installation fixe	Nok
Mesures de protection contre les chocs électriques par contacts directs et indirects	Nok
Contrôle visuel du matériel fixe ou installé à poste fixe pouvant présenter des dangers pour les personnes et des biens	Nok
Contrôle visuel du matériel mobile pouvant présenter des dangers pour les personnes et des biens	P.A.

Mesures et essais

Résistance(s) de dispersion de la (des) prise(s) de terre (Ω)	28.3
Valeur du niveau d'isolement général ($M\Omega$)	1.3
Test des dispositifs à courant différentiel (test bouton)	Ok
Test des dispositifs à courant différentiel (test boucle de défaut)	Ok
Continuité des conducteurs de protection et des liaisons équipotentielle (principale et supplémentaire)	Nok



Rapport

RAPPORT N°
GEM/15/30757553/00/FR/000

Infractions constatées

300mA

- Prévoir un interrupteur différentiel général, muni d'un dispositif de plombage, à l'origine de l'installation (L1: 4.2.4.3.).
Information complémentaire: Plaquette de plombage



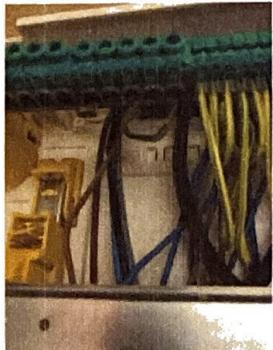
FINALISATION

- Les schémas et/ou plans doivent être signé par le propriétaire, l'électricien et l'organisme agréé (L1: 3.1.2.; 9.1.1.; 9.1.2.; L3: 3.1.2.; 9.1.1.).
- La concordance des repérages et des schémas n'est pas réalisée (L1: 3.1.2.; 3.1.3.; 9.1.1.; 9.1.2.; L3: 3.1.2.; 3.1.3.; 9.1.1.).

TABL. : Tableau électrique Brainbox

- Assurer la continuité de la mise à la terre du (des) conducteur(s) de protection (L1: 5.3.5.2.; 5.4.3.5.; L3: 5.3.5.2.; 5.4.3.5.). Information complémentaire: Circuit four pas de continuité PE

ORIGINALE

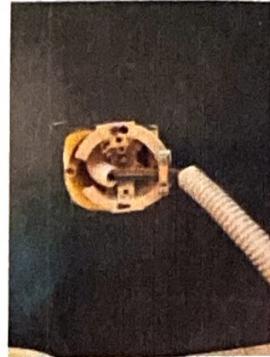


TOUR : Visite de l'installation

- Raccorder le récepteur avec enveloppe conductrice ne comportant qu'une isolation principale (classe I) au réseau de terre par un conducteur de protection (L1: 5.4.3.6.; L3: 5.4.3.6.).
Information complémentaire: Luminaire bureau 1 er étage.



- Réaliser la (les) liaison(s) équipotentielle(s) supplémentaire(s) dans la salle de bains / douche(s) (L1: 7.1.4.4.). Information complémentaire: Entre les différents circuits de la salle de bain RDC



- Adapter le(s) schéma(s) unifiliale(s) à la réalité (L1: 3.1.2.; 9.1.1.; 9.1.2.; L3: 3.1.2.; 9.1.1.).
- Adapter le(s) schéma(s) de position à la réalité (L1: 3.1.2.; 9.1.2.).
- Choisir et installer le matériel en fonction des influences externes (L1: 5.1.4.; L2: 5.1.4.; L3: 5.1.4.). Information complémentaire: Preflex non résistant aux UV et les connexions doivent être étanches.

ORIGINAL



- La concordance des repérages et des schémas n'est pas réalisée (L1: 3.1.2.; 3.1.3.; 9.1.1.; 9.1.2.; L3: 3.1.2.; 3.1.3.; 9.1.1.).

Remarques

TOUR : Visite de l'installation

- Interrupteur, prise de courant ou boîte de dérivation à reconditionner et/ou refixer. Information complémentaire: Utiliser des presses-étoupes pour l'introduction des câbles dans les prises machine à laver et sèche linge .





Rapport

RAPPORT N°
GEM/15/30757553/00/FR/000

CONCLUSION DU CONTRÔLE

L'installation électrique n'est pas conforme aux prescriptions du Livre 1 (AR du 08/09/2019) concernant les installations électriques à basse tension et à très basse tension.

Il y a lieu de donner suite aux remarques/recommandations reprises dans le présent rapport.

Un nouveau contrôle est à exécuter pour constater la disparition des Infractions par le même organisme au plus tard avant : **8/8/2023**

Les bornes d'entrée du ou des dispositif(s) à courant différentiel à l'origine de l'installation n'ont pas été scellées.

Ing. J. Windey
Directeur Général Vinçotte

RAPPEL SUR LES PRESCRIPTIONS RÈGLEMENTAIRES

Le Service public fédéral ayant l'Energie dans ses attributions doit être avisé immédiatement de tout accident survenu aux personnes et du, directement ou indirectement, à la présence d'installations électriques.

Les travaux nécessaires pour faire disparaître les infractions constatées au moment de la visite de contrôle doivent être exécutés sans retard et toutes mesures adéquates doivent être prises pour qu'en cas de maintien en service des installations, les infractions ne constituent pas un danger pour les personnes et les biens.

Dans le cas où des infractions subsistent lors de la nouvelle visite de contrôle, à réaliser au terme du délai de un an, l'organisme agréé se doit d'envoyer une copie du rapport de visite de contrôle à la Direction générale de l'Energie préposée à la haute surveillance des installations électriques domestiques.